

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 13 février 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 29 Absents : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 20/2018</b>	L'an deux mille dix-huit, le <b>13 février</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b> .  <b>Date de convocation : 07 février 2018</b>  <b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.  <b>Pouvoirs :</b> Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL.  <b>Absents :</b> Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX.  Monsieur André-Gilles CHATAGNAT est désigné secrétaire de séance

**OBJET : ENVIRONNEMENT - AUTORISATION DONNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU SYNDICAT DE RIVIERES DES USSES (SMECRU) DE SELECTIONNER LE PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'ÉTUDE GLOBALE DE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN VERSANT DES USSES ET DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

Vu la délibération n° CC 310/2017 portant composition d'un groupement de commande pour la passation du marché relatif à « l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usse et du territoire de la CCUR »,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Rivières des Usse et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), le Syndicat de Rivières des Usse (SMECRU) lancera très prochainement une consultation pour la réalisation de l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des Usse et du territoire de la CCUR

Considérant que cette étude comprendra les missions suivantes :

- La réalisation de Diagnostics Eau Potable auprès des collectivités incluses dans le périmètre de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR), qui ne disposent pas d'un tel document – maîtrise d'ouvrage : communes & SIE Semine,
- La réalisation d'un Schéma Territorial de Gestion et d'Economie de la Ressource en eau sur le bassin versant des Usse – maîtrise d'ouvrage : SMECRU,
- Le développement d'un Observatoire des Usages et des Prélèvements –maîtrise d'ouvrage : SMECRU,
- Le Schéma Directeur Eau Potable à l'échelle du périmètre administratif de la CCUR –maîtrise d'ouvrage CCUR,
- L'étude de Transfert de la Compétence Eau Potable à la CCUR – l'étude globale de gestion intégrée

de la ressource en eau du bassin versant des UsseS et du territoire de la CCUR maîtrise d'ouvrage CCUR,

Considérant que compte tenu de la complexité du marché, des enjeux et dans un objectif d'efficacité, votre assemblée a autorisé la signature d'une convention de groupement de commande composé de : SMECRU, en tant que mandataire, de la CCUR et des 17 collectivités (à l'intérieur et hors du territoire du bassin versant des UsseS) ne disposant pas de diagnostic (communes de Bassy, Challonges, Chaumont, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Eloise, Franclens, St-Germain-sur-Rhône, Seyssel 01, Seyssel 74, Usinens, Vanzly et le syndicat intercommunal des eaux de la Semine). L'objet de ce groupement porte sur la passation du marché global de prestations de service.

Considérant que par délibération 2018-02-02, le SMECRU a délibéré afin que sa Commission d'Appel d'Offre (CAO) soit l'organe en charge de la sélection du prestataire qui aura en charge l'exécution du marché. Pour information, cette CAO est composée de 5 membres dont le Président du SMECRU, 2 Vice-Présidents du SMECRU également représentants de la CCUR.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le SMECRU, mandataire du groupement de commande à mettre en œuvre sa propre CAO pour la sélection du prestataire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la CAO du SMECRU, mandataire du groupement de commande, à sélectionner le prestataire qui sera en charge de l'exécution du marché « l'étude globale de gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant des UsseS et du territoire de la CCUR ».

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*